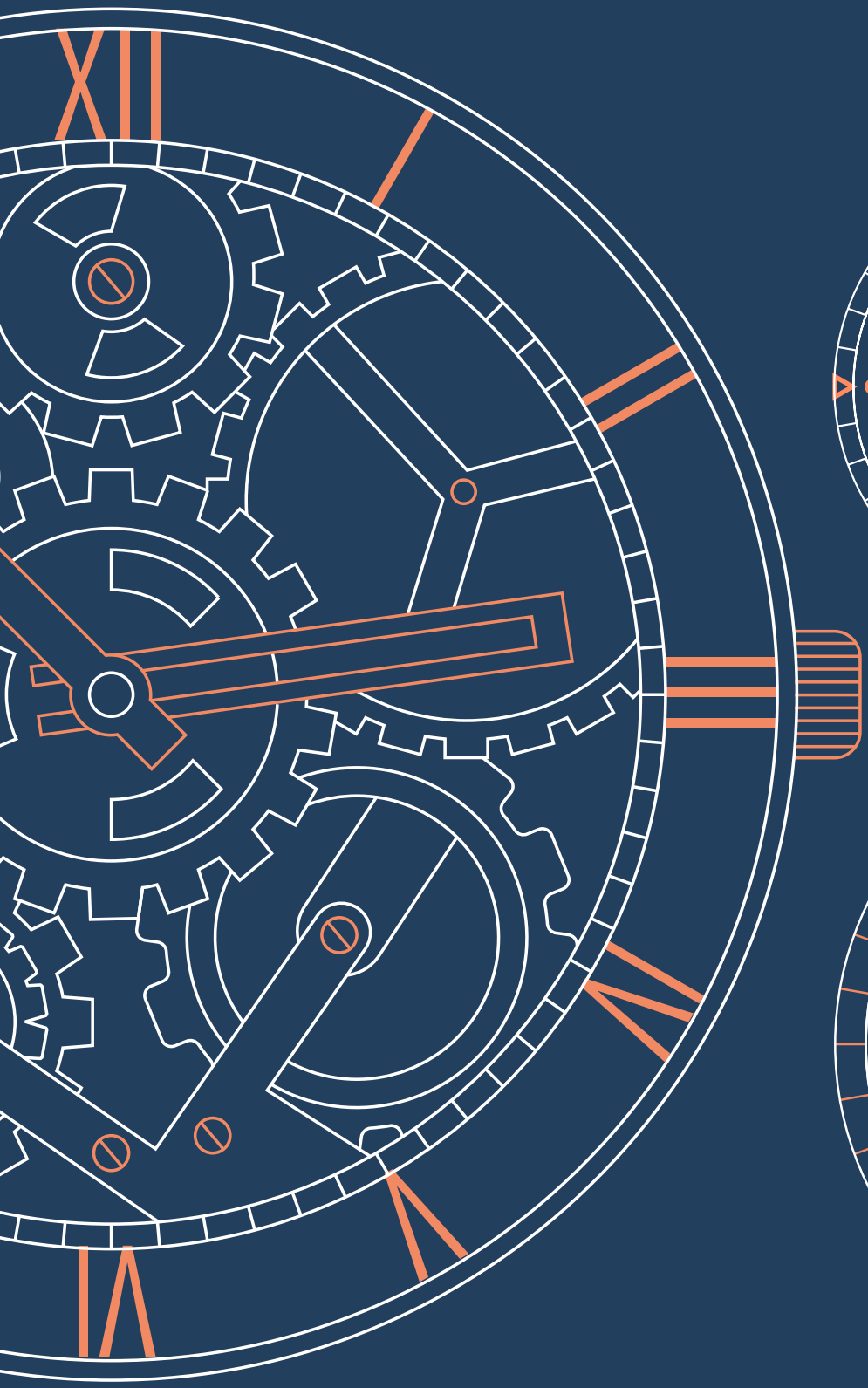
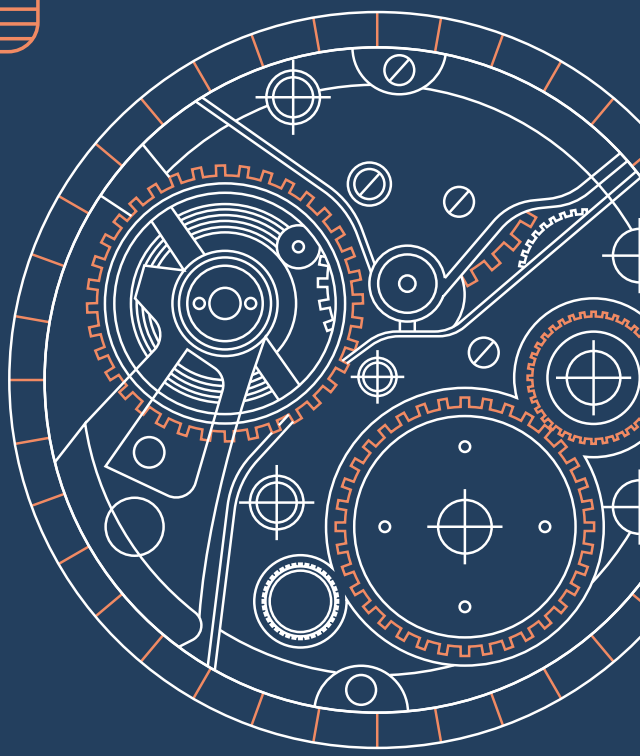
France Horlogerie

INDUSTRIES DU TEMPS ET DES MICROTECHNIQUES

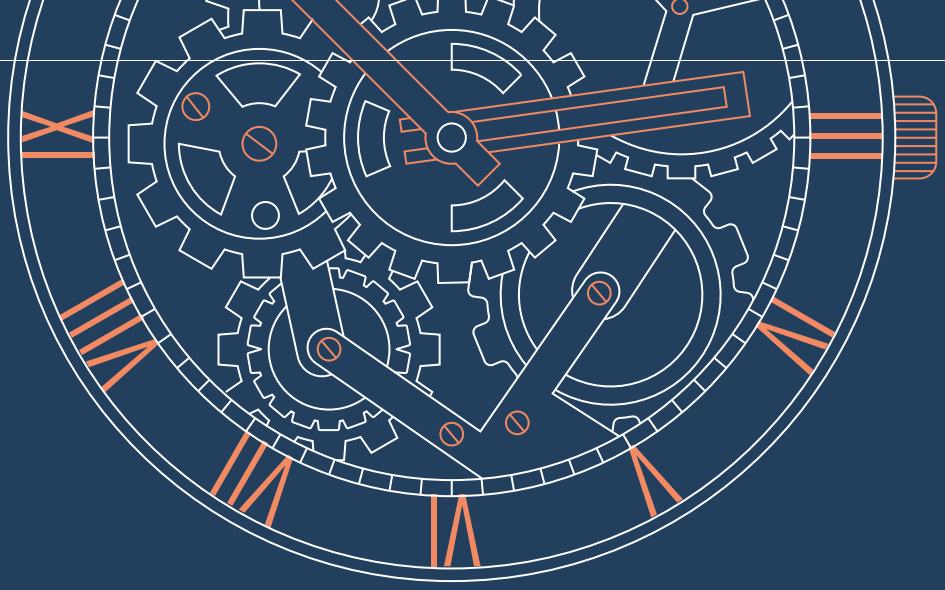






RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT P.03

À PROPOS P.04

RÉINDUSTRIALISATION P.06

PROMOTION HORLOGERIE FRANÇAISE P.10

NORMALISATION HORLOGÈRE P.18

FINANCEMENT & ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES P.19

RÉGLEMENTATION P.20

TEMPS SYNCHRONISÉ P.25

STATISTIQUES P.26

PARTENAIRES P.27





ÉDITO DU PRÉSIDENT

Après une croissance de 3 % en 2024, la production horlogère française a maintenu une dynamique de croissance légère au cours de l'année 2025 (+0,4 %) en dépit d'un contexte économique et géopolitique incertain. La vitalité de l'écosystème français (marques de montres, composants et horlogerie de gros volume) s'appuie sur l'intérêt croissant du consommateur pour l'excellence française.

Pour accompagner et renforcer cette tendance structurelle (+ 42 % de croissance cumulée depuis 2021), France Horlogerie, organisation représentative de la filière horlogère française, a intensifié ses actions au cours de l'année écoulée autour de plusieurs axes majeurs.

La stratégie de réindustrialisation de la filière horlogère française est entrée dans sa phase concrète avec la soutenance de France Horlogerie en mars 2026 dans le cadre de l'appel à projets de France 2030 destiné à financer l'Espace Collaboratif d'Innovation horloger et le développement des grappes d'entreprises visant à promouvoir des coopérations autour de produits et/ou d'innovations horlogers (cadrans, boitiers, cartographie…).

Par ailleurs, notre organisation accompagne la rénovation du poinçon Vipère afin de permettre aux marques notamment françaises d'accéder à une certification chronométrique reconnue.

France Horlogerie s'est également employée à la promotion de l'horlogerie française en mettant en œuvre son plan de communication avec la mise à disposition de nouveaux outils (ex. large campagne médias notamment à l'international).

La présence de notre organisation et de ses membres a également été accrue dans les salons horlogers et auprès de nos organisations partenaires. La valorisation de nos savoir-faire a par ailleurs fait l'objet d'une attention particulière auprès des écoles et organismes de formation, mais également dans le domaine de la normalisation.

France Horlogerie a de surcroît eu à cœur de renforcer son offre de services à l'attention de ses membres en termes d'accompagnement au financement, d'appui de la réglementation ou dans le cadre de la mise à disposition de données statistiques sur le secteur.

Enfin, notre organisation est au cœur du bon fonctionnement du signal horaire ALS 162 permettant la diffusion par voie hertzienne terrestre du temps légal français, enjeu majeur de sécurité et de souveraineté pour notre pays.

Forte de ces réalisations, France Horlogerie poursuivra avec détermination sa mobilisation au service de ses membres et du développement de la filière horlogère française.

Pierre BURGUN
Président

À PROPOS

La filière horlogère française comprend **trois secteurs** d'activité :

- **LES COMPOSANTS DE MONTRES :**
  Boîtes, aiguilles, mouvements et pièces constitutives, bracelets...
- **LES MARQUES DE MONTRES :**
  Du design à l'assemblage réalisé en propre ou en sous-traitance, diffusion de licences.
- **L'HORLOGERIE TEMPS-FRÉQUENCE**
  Distribution et synchronisation horaire, horlogerie industrielle.

Elle représente en 2025

425 millions d'euros de chiffre d'affaires (+ 0,4 % par rapport à 2024)

3 009 emplois

79% de la production exportée

France Horlogerie

I SES MISSIONS

REPRÉSENTER

La filière de la fabrication horlogère française auprès des partenaires institutionnels et économiques.

PROMOUVOIR

Les savoir-faire et l'excellence horlogère en France et à l'international.

FÉDÉRER

Les acteurs de la chaîne de valeur et porter des projets collectifs favorisant le développement de l'industrie horlogère de demain.

ACCOMPAGNER

Les entreprises dans l'application des réglementations et normes et promouvoir les bonnes pratiques professionnelles.

France Horlogerie assure le secrétariat de la FNAMAC, des Campanistes de France et d'Eurotempus.

Elle est membre du Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE), de France Industries Créatives, qu'elle représente à France Industrie, et membre associée de la Fédération française des indications géographiques industrielles et artisanales (FFIGIA).

7 nouveaux membres en 2025 et au premier semestre 2026
April H, Arnano, TCMS (Groupe Gouvernon), Orkos Watches, Smartlet, Mitra, Inercy

I SON ORGANISATION

Le Conseil d'Administration de France Horlogerie représente l'ensemble de ses membres selon leurs métiers répartis en trois collèges (montres, composants et horlogerie temps-fréquence). Sa composition votée lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2025 pour la période mi-2025/mi-2028 est la suivante :

Le Bureau du Conseil d'Administration



PRÉSIDENT
Pierre BURGUN
(Collège Montres)



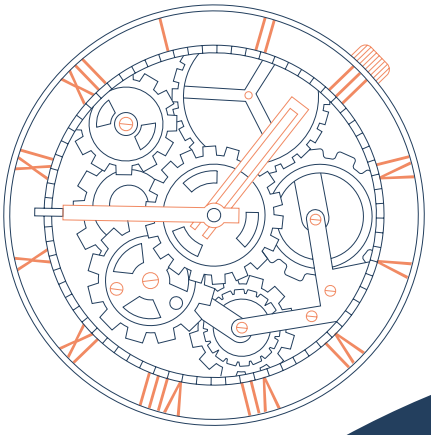
VICE-PRÉSIDENT
Jean-Pierre BODET
(Collège Gros volume)



VICE-PRÉSIDENT
Guillaume BUTTY
(Collège Composants)



TRÉSORIER
Cédric GOMEZ-MONTIEL
(Collège Montres)



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Guillaume ADAM

Composition du Conseil d'Administration

COLLÈGE MONTRES

Laurent AZIZ
(FOB PARIS)
Philippe BERARD
(SMB)
Christopher BOLE
(MONTRES AMBRE)
Pierre BURGUN
(PIERRE LANNIER)
Edith CHAPELLE-PETIT
(KELTON)
Henrick GAUCHE
(HEGID)
Cédric GOMEZ-MONTIEL
(HERBELIN)

COLLÈGE COMPOSANTS

Charles BRUNET
(ROCHET GROUP)
Gilles BULIARD
(LA PRATIQUE)
Guillaume BUTTY
(TBRP)
Frédérique LAVAL
(FLEURUS)
Pierre-François LOUVIGNE
(SILMACH)
Frédéric MAITRE
(SFMI)
Sylvain TATU
(FRALSEN)

COLLÈGE TEMPS-FRÉQUENCE

Jean-Pierre AUDINET
(GORGY TIME)
Jean-Pierre BODET
(BODET)
Philippe LEBRU
(UTINAM)

REINDUSTRIALISATION

I LA STRATÉGIE DE RÉINDUSTRIALISATION DE LA FILIÈRE HORLOGÈRE SE DÉPLOIE AVEC SUCCÈS

Les études réalisées (Étude Square pour France Horlogerie 2022, Étude CSA 2023) ont démontré un attrait croissant du consommateur pour les montres fabriquées en France.

Cette dynamique se traduit par le développement des marques de montres françaises qui intègrent une part croissante de composants fabriqués en France.

Pour répondre à ce besoin, les fabricants de composants et les marques développent leurs outils industriels avec des investissements conséquents.

Dans ce contexte, France Horlogerie a défini avec l'ensemble des partenaires publics (Etat, collectivités territoriales, écoles) et privés (entreprises et associations du secteur) une stratégie de réindustrialisation de la filière horlogère française qui repose sur 4 axes.

AXE 01	AXE 02	AXE 03	AXE 04
Augmenter la part de composants et d'assemblages fabriqués en France.	**Déployer une stratégie de «grappes d'entreprises»**	**Restaurer la capacité d'innovation du secteur horloger français.**	**Structurer la démarche d'innovation de l'industrie au travers de la création d'un ECI.**

Cette stratégie a été pleinement co-construite avec les Pouvoirs publics, notamment la Direction Générale des Entreprises (DGE), ce qui a amené l'État à inclure la montre dans son plan de réindustrialisation des 5 objets du quotidien présenté en novembre 2022. L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) a également réalisé une étude sur la filière horlogère et l'innovation (mai 2023).

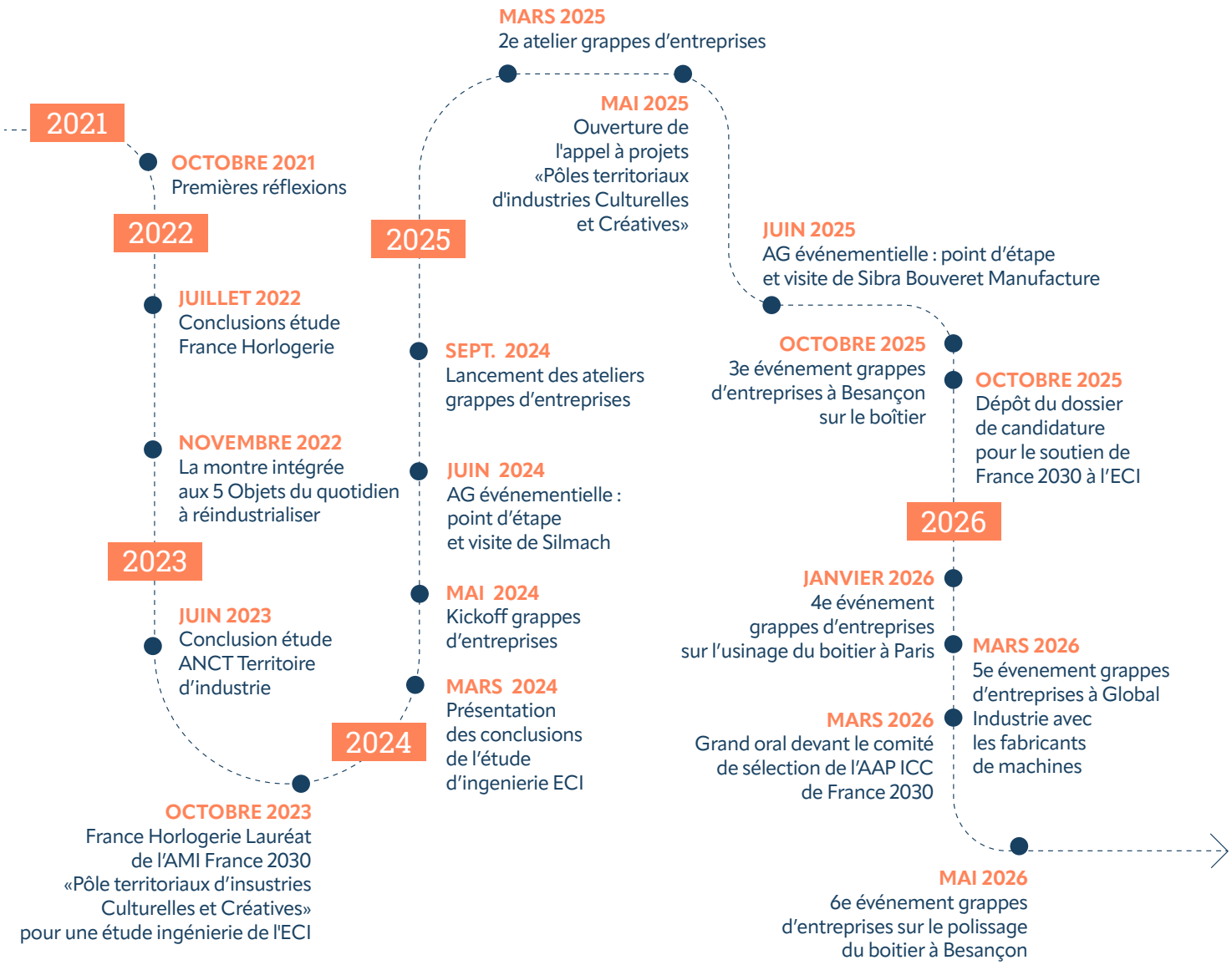
ESPACE COLLABORATIF D'INNOVATION

STRATÉGIE INDUSTRIELLE PRIVÉE/PUBLIQUE

GRAPPE D'ENTREPRISES

	HORIZON 2030	EMPLOIS	ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE	BALANCE COMMERCIALE	ENVIRONNEMENT
FABRICATION DE MONTRES		**+445 EMPLOIS** CRÉES DANS LA FILIÈRE (+125%)	**+173 M€ DE C.A ANNUEL** (+257%) **+92% SUR LE PRIX MOYEN D'UNE MONTRE** (300€ VS 156€) **+86% SUR LES VOLUMES DE VENTES DE MONTRES**	**3IÈME RANG MONDIAL** AU CLASSEMENT DES PAYS EXPORTATEURS DE MONTRES (VS 4IÈME ACTUELLEMENT) **+48% D'EXPORTATIONS ANNUELLES** (+215%)	**100 À 130 TONNES DE CO2 ÉVITÉES**
FABRICATION DE COMPOSANTS		**+777 EMPLOIS** CRÉES DANS LA FILIÈRE (+64%)	**+70 M€ DE C.A ANNUEL** CRÉES DANS LA FILIÈRE (+100%)	**-87 M€ D'IMPORTATIONS** DE COMPOSANTS ÉTRANGERS (-64%) **RÉDUCTION DU DÉFICIT COMMERCIAL** DU MARCHÉ DE LA MONTRE À 69 M€ VS 187 M€	

I DATES CLÉS DE LA STRATÉGIE DE RÉINDUSTRIALISATION



REINDUSTRIALISATION

I FOCUS GRAPPE D'ENTREPRISES

Lancée en mai 2024, l'initiative des grappes d'entreprises consiste à regrouper les acteurs de la chaîne de valeur (fabricants de machines, sous-traitants, fabricants de composants, marques de montres...) pour favoriser le développement de projets industriels concrets visant la relocalisation ou le développement et la création de nouveaux de produits ou processus horlogers.
Organisés sous forme d'ateliers interactifs, ces événements ont pour objectif de favoriser le partage d'expertises et le développement de synergies.

6 événements ont été organisés depuis 2 ans conduisant à des réalisations concrètes telles que :

- La fabrication de cadrans de montres en France : sur le fondement des travaux réalisés dans le cadre de la grappe d'entreprises dédiée à ce thème, la Monnaie de Paris a lancé début 2026 la fabrication industrielle de cadran de montre avec une marque de montre française, en utilisant la technologie de l'estampage.

- La réalisation d'une cartographie de la fabrication horlogère : émanant de la grappe d'entreprises sur l'offre intégrée / private label, cette cartographie vise à améliorer l'identification des savoir-faire de production horlogère en France, dans le but de faciliter la réalisation des projets des marques horlogères notamment.

- La fabrication de boîtiers de montres en France : à la suite d'une étude réalisée en deux volets, l'un par Francéclat, l'autre par le CETIM pour France Horlogerie, plusieurs ateliers ont été organisés autour de l'usinage (01/2026), des machines de fabrication (03/2026) ou encore du polissage (05/2026). Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la réalisation de prototypes de boitiers de montres sur la base de plans confiés par des marques françaises.



Avec cette initiative, France Horlogerie réaffirme sa volonté d'accompagner les entreprises françaises dans leur développement et de soutenir le renforcement d'une production horlogère compétitive sur le territoire national.

I FOCUS SUR L'ESPACE COLLABORATIF D'INNOVATION HORLOGER

AU CŒUR DU PROJET, L'INNOVATION ET LA COOPÉRATION INDUSTRIELLE DANS LA CHAÎNE DE VALEUR HORLOGÈRE FRANÇAISE AU PLUS PROCHE DES BASSINS HORLOGERS

L'innovation a été identifiée comme un facteur majeur de développement de la filière horlogère française dans le cadre des deux études précitées réalisées en 2022 et 2023.

Dans ce contexte, France Horlogerie a présenté en mars 2024 une étude d'ingénierie réalisée par le cabinet Ernst & Young, avec le soutien de la Caisse des Dépôts dans le cadre de France 2030 et de Francéclat, afin de définir les contours d'un Espace Collaboratif d'Innovation Horloger (ECI).

Au cœur de la stratégie de réindustrialisation de la filière horlogère française, cet espace a pour objectif de renforcer la compétitivité et l'innovation dans ce secteur d'excellence. Au service des entreprises du secteur et du grand public, il sera situé à Besançon et Morteau, bassins historiques et économiques de l'horlogerie française et offrira un large éventail de services et de ressources dédiés au rayonnement et aux échanges entre les acteurs du secteur.



L'OFFRE DE SERVICES

Des services organisés en 3 pôles: accès libre pour les adhérents, prestations innovantes à la carte et lieux d'interactions.



LES LIEUX

Un positionnement hybride à Besançon et Morteau pour être au plus proche des entreprises.



LA STRUCTURE JURIDIQUE ET LA GOUVERNANCE

Une SCIC incluant l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur horlogère.



L'ACTIVITÉ

Un chiffre d'affaire d'1,1 M€ à horizon 2030. Un modèle d'affaires équilibré en 5 ans.

I UNE GOUVERNANCE AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE SOLIDE ET DYNAMISANT L'INNOVATION

Afin d'assurer une structuration agile et pérenne, la gouvernance de l'ECI, qui prendra la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), s'appuiera sur l'ensemble des parties prenantes, des marques horlogères aux industriels, sous-traitants et créateurs en passant par les acteurs institutionnels, ainsi que la distribution, la réparation et les salariés de l'ECI.

Le financement de l'ECI s'appuiera sur l'investissement financier des parties prenantes dans la structure, les recettes des offres de services, ainsi que sur un appui des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales., en particulier dans le cadre de l'appel à projets « Pôles territoriaux des industries culturelles et créatives » de France 2030 auquel France Horlogerie a candidaté en octobre 2025.

Dès l'annonce des lauréats de l'appel à projets et la constitution consécutive de la structure fin 2026, l'ECI porté par France Horlogerie jouera un rôle fédérateur pour favoriser l'innovation et le développement du «Fabriqué en France» dans ce secteur d'excellence.

PROMOTION HORLOGERIE FRANÇAISE

I MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION

Avec la mise en place du plan de communication initié en 2023, de belles réalisations ont vu le jour :

1 UN NOUVEAU **SITE INTERNET** DE FRANCE HORLOGERIE

Dont l'objectif est de renforcer la visibilité de notre organisation et de ses adhérents.

francehorlogerie.com



2 DEUX NOUVELLES **VIDÉOS** DE FRANCE HORLOGERIE

Une vidéo des adhérents et une vidéo institutionnelle visible sur le site internet qui vise à valoriser la filière horlogère française et ses savoir-faire.

3 **VIDÉOS** DU MÉTIER D'HORLOGER



Afin de renforcer l'attractivité des métiers d'horlogerie et en particulier de mieux faire connaître le métier d'horloger, France Horlogerie a lancé avec la société Wilbi une campagne de communication fondée sur des vidéos en situation du métier d'horloger tournées au sein de la société Herbelin. Ces vidéos adaptées au format web, réseaux sociaux et presse, visent à sensibiliser les collégiens, lycéens, jeunes étudiants ou personnes en reconversion professionnelle sur la richesse de ce métier. Elles appuient sur une large campagne de communication menée par Wilbi et par France Horlogerie.

4 **PLAQUETTE INSTITUTIONNELLE** DE FRANCE HORLOGERIE



5 LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le renforcement de la présence de notre organisation sur les réseaux sociaux (Linkedin, Facebook) est également un axe prioritaire qui a été engagé pour promouvoir nos savoir-faire horlogers.

6 CITATIONS **DANS LES MÉDIAS** **(NON EXHAUSTIF)**

MONTRES DE LUXE · Capital · 3 régions · ici Besançon · L'EST Républicain · Les Echos · La France a tout prix ! · MONTRES · THE GOOD GOODS

I LES INTERVENTIONS DE FRANCE HORLOGERIE EN SALONS, CONFÉRENCES ET RENCONTRES PROFESSIONNELLES

• du 3 au 6 juin 2025

Salon EPHJ - The World of High Precision (Genève), opportunité majeure de faire rayonner les savoir-faire horlogers français et de présenter nos réalisations, dans le cadre notamment de rencontres avec nos partenaires (Région Bourgogne-Franche-Comté, CCI Bourgogne Franche-Comté, CMA Haute-Savoie…)

• 19 juin 2025

Assemblée Générale événementielle de France Horlogerie : présentation par Pierre BURGUN et Guillaume BUTTY, en présence de Rémi BASTILLE, Préfet du Doubs, de l'avancement de la stratégie de réindustrialisation à l'occasion de la visite de Sibra-Bouveret à Besançon.

• 20 juin 2025

Intervention de Guillaume ADAM lors de la conférence dédiée à l'action collective lors de la **soirée professionnelle des 24h du Temps,** événement incontournable de l'horlogerie en Bourgogne Franche-Comté.

• 27 et 28 août 2025

Visite lors de la **Rencontre des Entrepreneurs de France (La REF)** organisée par le Mouvement des Entreprises de France à Paris sur le thème "Jeu décisif, l'heure des choix".

• Septembre 2025

Hong Kong Watch & Clock Fair (Sept. 2025) : Intervention de Pierre BURGUN lors de l'International Watch Forum ainsi qu'au Consulat Général de France pour présenter la dynamique et les tendances de l'horlogerie française

• 1er octobre 2025

Organisation par France Horlogerie avec le concours de Francéclat du **3e événement transversal des grappes d'entreprises** dans les locaux de Supmicrotech à Besançon

• du 17 au 19 octobre 2025

Rencontres avec les médias américains, avec la Horlogical Society of New York et l'écosystème horloger américain à l'occasion des **salons Wind-Up et Watch Time**

• janvier, mars et mai 2026

Organisation par France Horlogerie avec le concours de Francéclat d'ateliers dans le cadre de la grappe d'entreprises sur la **fabrication de boîtiers de montres** en France respectivement sur les thèmes de l'usinage, des machines (événement avec Evolis à Global Industrie) et du polissage.

PROMOTION HORLOGERIE FRANÇAISE

SALONS DE JUIN 2025 À JUIN 2026



SALON TIME FEST
Bordeaux
I 18 et 19 Mai 2025



SALON EPHJ
Genève
I 3 au 6 Juin 2025

SALON WE LOVE WATCH
Paris I 11 Octobre



23E ÉDITION JOURNÉES D'ACHAT
Paris I 21 et 22 Septembre





SALONS WIND UP WATCH FAIR ET WATCH TIME
New York
I 17 au 19 Octobre



SALON RETROMOBILE
Parc des Expositions
de la Porte de Versailles à Paris
I 28 janvier au 1er février 2026



SALON TIME FEST
Bordeaux I 29 et 30 mai 2026



24H DU TEMPS
La Rochelle I 21 et 22 juin



MEDEF
Roland-Garros I 27 et 28 Août

SALON HONG KONG WATCH AND CLOCK FAIR
Hong Kong I 2 au 6 Septembre





SALON INHORGENTA
Munich I 20 au 23 février 2026

SALON GLOBAL INDUSTRIE
Parc des expositions de Paris Nord Villepinte I 31 mars au 2 avril 2026



SALONS WATCHES AND WONDERS, TIME TO WATCHES ET CHRONOPOLIS
Genève I 14 au 20 avril 2026



PROMOTION HORLOGERIE FRANÇAISE

I NOTRE PRESENCE AUPRÈS DE NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

FRANCÉCLAT

Le contrat d'objectifs et de performance du 5 juillet 2024 a fixé les grandes priorités de Francéclat pour la période 2024-2027 autour de 4 axes :

. la transition écologique et énergétique
. la transformation numérique et l'industrie du futur
. la souveraineté et la résilience industrielle
. l'attractivité de la filière

Dans ce cadre, Francéclat apporte un soutien à nos entreprises notamment via les actions suivantes :

Création et innovation (ex. cahier de tendances), **études et statistiques** (mensuelles et annuelles ; en production et en distribution), **valorisation des filières** (ex. campagne Montres à la française), **développement international** (ex. accompagnement sur les salons, prospection marché), **performance industrielle, normes et règlementations, programmes RSE** (ex. auto-évalution RSE, bilan carbone, prix RSE ...), **programme Émergence, subventions et financement, formation et savoir-faire, digital et intelligence artificielle** (Francéclat Data), **le programme Filière +** (ex. soutien à la réindustrialisation de la filière horlogère, EDI horloger, club horlogerie).

L'arrêté du 17 avril 2025 portant nomination au Conseil d'Administration de Francéclat prévoit la composition suivante pour la période 2025-2028 :

Au titre des représentants des organisations professionnelles représentatives:
Mme Emmanuelle Aboulker, M. Daniel Cambour, M. Eric Cheminade, Mme Valérie Dassa, M. Cédric Gomez Montiel (représentant de France Horlogerie), Mme Octavie Hamel, M. Alain Kimmerlé, M. Thierry Villotte, M. Denis Vroman

Au titre des personnalités qualifiées :
Mme Nadia Gaumont, Mme Aude Mathon, M. Didier Roux

Le Conseil d'Administration est présidé par Didier Roux, également Président du Comité stratégique où France Horlogerie est représenté par M. Cédric Gomez-Montiel.

Les présidences des commissions ont été renouvelées en 2025 :

DÉVELOPPEMENT FRANCE / HORLOGERIE
M. Pierre Burgun
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL / HORLOGERIE
M. Cédric Gomez-Montiel
ACTIONS TECHNIQUES
M. Erwan Dufresne
CONTRÔLE FINANCIER
M. Thierry Villotte
CRÉATION ET INNOVATION
Mme Pascaline Rey
ÉTUDES STATISTIQUES ET ÉCONOMIQUES
Mme Marianne Romestain
ÉTHIQUE
M. Didier Roux
FORMATION
M. Daniel Cambour

Les Trophées de l'UBH distinguent les montres françaises.



Pour la troisième année consécutive, l'Union de la Bijouterie Horlogerie (UBH) a organisé à l'issue de son Assemblée Générale le 29 juin dernier les Trophées de l'UBH, dont France Horlogerie est partenaire. Parmi les neuf prix remis à cette occasion, quatre ont mis à l'honneur des membres de France Horlogerie.

La marque Axiom a été primée du Trophée de la Montre française, qui récompense les montres développées dans l'objectif de conjuguer excellence en matière de design et meilleure proportion de composants français.

Samuel Pasquier & Loïc ALIF, de l'association l'Horlogerie des Ducs, ont également reçu le Trophée de l'Innovation Métier.

La marque LIP a reçu le Trophée spécial du jury qui distingue, à titre exceptionnel, une initiative marquante ayant particulièrement retenu son attention par son impact, son originalité ou sa contribution au rayonnement de la profession.

La marque April H a été quant à elle lauréate du Trophée Coup de Cœur. Ce prix est attribué au dossier dont l'initiative ou la stratégie aura surpris, marqué ou simplement conquis le jury toutes catégories confondues.

France Industries Créatives (FIC) s'est mobilisée aux côtés de France Horlogerie dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 2026 notamment afin de veiller :

- au maintien des crédits destinés au label Entreprises du Patrimoine Vivant,
- au maintien du crédit d'impôt pour les métiers d'art,
- à l'absence de remise en cause des taxes affectées dédiées aux comités techniques et aux comités de développement des filières,
- à l'absence d'impact des baisses de crédits de France 2030 sur les programmes déjà engagés.

FIC a également facilité la coordination entre les organisations professionnelles concernées par la réforme de leur BMA devenant BNMA à la rentrée 2026 ou 2027, comme le BNMA Horlogerie.

À noter que Guillaume Adam, Secrétaire Général de France Horlogerie, représente FIC au sein de France Industrie et a été nommé suppléant au titre de FIC au sein de la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC).

Retour sur le Comité stratégique de filière Mode et Luxe

France Horlogerie a participé au Comité stratégique de filière Mode et Luxe, qui s'est réuni en Assemblée plénière le 4 février dernier à l'occasion du salon Première Vision qui s'est tenu du 3 au 5 février dernier au Parc des Expositions de Villepinte.

Cette réunion annuelle a permis de rassembler sous la Présidence de Nicolas Houze, Président du Directoire du Groupe Galeries Lafayette, l'ensemble des acteurs de la filière mode et luxe (entreprises, DGE, comités de développement, organisations professionnelles...) dont France Horlogerie.

Cette plénière a permis de faire le bilan des réalisations du CSF en 2025 et de partager sur les grands défis de 2026 : valorisation des savoir-faire et des formations avec la campagne Savoir pour Faire (www.savoirpourfaire.fr), RSE, dispositifs d'accélération des entreprises du secteur etc. Cette réunion a été l'occasion du lancement d'un "Réseau d'Excellence" EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant) dédié à la filière mode qui permettra de valoriser ce label d'exception.



PROMOTION HORLOGERIE FRANÇAISE

I EUROTEMPUS ET CPHE

EUROTEMPUS ET CPHE

France Horlogerie, représentée par Pierre Burgun, Président, et Guillaume Adam, Secrétaire Général, a participé aux réunions d'Eurotempus et du CPHE, qui se sont tenues à Berne en Suisse les 12 et 13 juin 2025.

Autour de Mario Peserico, Président d'Eurotempus et du CPHE, les délégations des associations horlogères des pays membres de l'Union européenne (France, Allemagne et Italie) et de la Suisse ont pu partager sur les grands enjeux économiques (conjoncture mondiale, salons horlogers, coopération internationale...) et réglementaires (réglementations environnementales européennes, droits de douane...) qui animent l'horlogerie européenne et mondiale.

Pour rappel, le CPHE est présidé alternativement par la Suisse et un pays de l'Union européenne. Pour la période 2025-2027, la Présidence est assurée par M. Yves Bugmann (Suisse) succédant à M. Peserico et le secrétariat par la Fédération de l'Industrie horlogère suisse, succédant à France Horlogerie.

Les deux dernières réunions d'Eurotempus et du CPHE ont eu lieu les 4 et 5 juin 2026 à Colmar (France).

NOUVELLE RÉUNION MONDIALE DES ORGANISATIONS HORLOGÈRES

Le Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) est chaque année à l'initiative de la réunion mondiale des associations horlogères.

Présidée par M. Yves Bugmann, Président du CPHE, cette réunion s'est déroulée le 22/04/2026 en visioconférence avec les représentants de l'Allemagne, de la France, de Hong Kong, de la Chine, de l'Italie, du Japon, de la Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Des échanges de vues ont eu lieu notamment sur les grandes tendances des marchés nationaux et les problématiques réglementaires communes (réglementations environnementales, droits de douanes...).



I VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE

LA SEMAINE DE LA MONTRE FRANÇAISE

À l'initiative de France Horlogerie, un groupe de travail ad hoc a été créé en septembre 2025 avec l'UBH dans l'optique d'organiser une Semaine de la Montre française.

Pensé comme un rendez-vous national et décentralisé, cet événement qui se tiendra du 31/10/2026 au 08/11/2026 valorisera le Made in France horloger au plus près des consommateurs, dans les points de vente participants.

Pendant une semaine, marques, ateliers et détaillants mettront en avant les montres et produits horlogers fabriqués en France, identifiables grâce au logo tricolore « Fabriqué en France ». Déjà existant, ce repère visuel vise à rendre plus lisible l'origine française des produits, en boutique comme sur les supports digitaux.

Cette première édition répond à un enjeu concret pour les détaillants : redonner envie aux clients de se rendre en boutique, recréer du lien avec les professionnels et rappeler que l'achat d'une montre française soutient les savoir-faire, l'emploi local et la réindustrialisation des territoires.

RÉNOVATION DU POINÇON VIPÈRE

Par ailleurs, des travaux sont en cours avec notamment Francéclat et l'Observatoire de Besançon pour renforcer l'offre de certification chronométrique Vipère délivrée par cet organisme. L'objectif est d'offrir une solution sur la base de la norme ISO 3159 aux marques de montres françaises dans ce domaine.



PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HORLOGER

France Horlogerie s'attache également à contribuer à la préservation du patrimoine horloger français autour de plusieurs actions concrètes :

- Un partenariat avec la 4e édition de la Saint-Éloi, fête des Orfèvres organisée le 27/11/2025 au Musée de l'Horlogerie de Morteau par l'EPCI du Val de Morteau.

- Un soutien au projet Chronospedia d'encyclopédie numérique 3D open source des principaux mouvements de pendules européens.

- Un suivi des principaux enjeux liés à l'Arc Horloger, association créée fin 2024, dans le cadre de l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'horlogerie française et suisse fin 2020.

I FORMATION / ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

France Horlogerie a à cœur de **promouvoir l'excellence de l'écosystème d'éducation et de formation horlogère** en France qui constitue un atout déterminant pour le développement de la filière d'horlogerie française et son rayonnement à travers le monde. Notre organisation s'est également attachée au cours de l'année écoulée à renforcer l'adéquation entre les formations horlogères et les besoins de l'écosystème. Dans le cadre des actions sur la formation de France Horlogerie, plusieurs réalisations sont notamment à souligner :

- Une participation active (M. Colin de Tonnac, M. Cédric Gomez-Montiel) aux travaux pilotés par le ministère de l'Education nationale destinés à réformer le brevet des métiers d'art horlogerie en un Brevet national des métiers d'art en horlogerie. Sur la base du décret du 13 février 2026, le nouveau BNMA Horlogerie d'une durée de 3 ans devrait s'ouvrir à la rentrée 2026. Il s'appuiera sur un nouveau référentiel de formation où les exigences techniques ont été actualisées notamment sur proposition de France Horlogerie.

- Une information des membres de France Horlogerie quant aux opportunités de recrutement de stagiaires ou d'apprentis issus de plusieurs lycées.

- Le partenariat développé dans le cadre de l'ouverture à la rentrée 2025 du CAP Horloger au lycée Jean-Paul II de Bar-Le-Duc en lien avec le campus des métiers Saint-Nicolas et l'Horlogerie des Ducs.

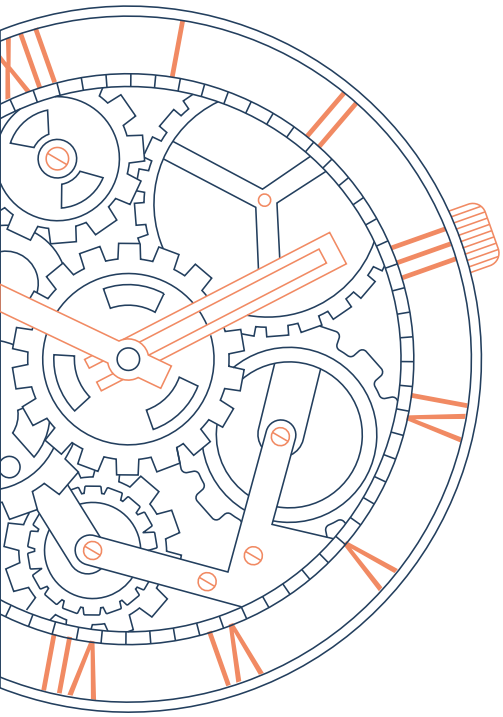
- Une participation aux côtés de l'UIMM à l'accord pour le développement de l'emploi et des compétences (ADEC) avec la Région Bourgogne Franche-Comté sur les métiers microtechniques, qui s'est clôturé mi-2025.

- La mise en œuvre d'une campagne pour renforcer l'attractivité du métier d'horloger, notamment auprès des jeunes. Réalisée avec la plateforme Wilbi, elle consiste en une communication réseaux sociaux et web sur la base de vidéos de présentation des métiers tournées au sein de la société Herbelin.

- Un partenariat renforcé avec la plateforme "Savoir pour faire" de valorisation des métiers du luxe issue du CSF Mode et Luxe, permettant une promotion plus forte et modernisée des métiers de l'horlogerie.

France Horlogerie participe également aux travaux de la Commission Formation de Francéclat afin d'identifier des actions interfilières.

NORMALISATION HORLOGÈRE



La Commission de normalisation horlogère française s'est réunie le 02/04/2026 dans les locaux de Francéclat à Besançon, sous la présidence de Christophe Morlot, Directeur Innovation du Groupe IMI, membre de France Horlogerie.

Les sujets suivants ont été étudiés par tous les participants présents, fabricants horlogers ou de composants français :

Révision des normes françaises :

• **NF S 86-606** Résistance à l'usure des bracelets en cuir et autres matériaux souples, avec l'évolution des tests pour un résultat plus représentatif des sollicitations. Le plan de tests entamé par Francéclat est conforté et sera poursuivi.

• **NF S 86-300** Cahier des charges pour cadran de montres, avec la définition de tests représentatifs pour s'assurer de la bonne tenue des appliques adhésives (stickers) ou des index rapportés sur les cadrans suite aux différents plans de tests réalisés par Francéclat.

• **NF S 86-604** Caractérisation des bracelets métalliques pour montres, en précisant les tests à réaliser, leurs conditions ainsi que les modalités de contrôle.

• **NF S 86-605** Cahier des charges pour l'épreuve d'étanchéité à l'eau des boîtes de montres, pour actualiser les références normatives et revoir le plan d'échantillonnage.

• **NF S 81-550** Méthode de contrôle de la qualité des montres à quartz, pour réaliser quelques ajustements après l'enquête publique.

Le travail en cours sur les normes internationales :

• **ISO 14368-5** Verres de montres - traitement anti-traces de doigts : bilan des premiers résultats d'essais menés par Francéclat, qui s'est équipé d'un moyen de mesure d'angle de goutte permettant d'évaluer précisément le caractère hydrophobe d'un verre de montre. Les tests à l'étude de résistance à l'abrasion ou aux agressions physico-chimiques du revêtement ont été aussi abordés.

• **ISO 12819** Piles et accumulateurs – Méthode d'évaluation de l'autonomie de fonctionnement d'une montre et ISO 22810 Montres étanches, avec le bilan des études et travaux en cours avec les différentes délégations parties prenantes.

• **La réunion internationale de l'ISO / TC 114** s'est déroulée le 27/05/2026 en distanciel. Les travaux de normalisation sur ces sujets, pilotés par le Bureau de Normalisation sectoriel HBJO et Francéclat, représente un axe fort pour le développement et la pérennité de la filière horlogère française.

FINANCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Plusieurs outils de financement ou d'accompagnement à la recherche de financement ont été mis en place pour soutenir les entreprises de la filière horlogère notamment :

1. FONDS TURENNE

Un fonds sectoriel a été constitué par Francéclat avec Turenne Groupe qui répond à une demande formulée par France Horlogerie, notamment pour renforcer les fonds propres de nos PME afin d'accompagner les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 2 millions d'euros.

2. FONDS ALLIUM FINANCES

La Société de Développement de l'Horlogerie est devenue Allium Finances avec un domaine d'intervention élargi à la bijouterie et aux arts de la table.

Filiale de Francéclat, Allium Finances est une société de capital développement qui a vocation à soutenir et renforcer le développement des PME de ces trois secteurs.

La mise en place du fonds sectoriel Turenne et le renforcement des fonds propres d'Allium sont désormais complétés par le fonds France Horlogerie

3. FONDS JEUNES POUSSES FRANCE HORLOGERIE

Ce fonds France Horlogerie résulte d'une décision du Conseil d'Administration prise le 7 octobre 2021.

Ce fonds, qui fait l'objet d'une convention renouvelée en 2024 entre France Horlogerie et Allium Finances, apporte son concours au financement de jeunes entreprises relevant de l'industrie horlogère, en phase de démarrage ou de reprise et exclusivement adhérentes de France Horlogerie.

Le montant des interventions est compris entre 10 000 € et 40 000 € (apport en compte courant, participation au capital, émission d'obligations convertibles ou non).

Trois financements ont été apportés depuis 2024 à trois jeunes entreprises membres de France Horlogerie.



4. ARIANE: PLATEFORME NUMÉRIQUE POUR L'HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ARTS DE LA TABLE

La plateforme de recherche de financement a été mise au point par Finsearch et Francéclat, avec le support des organisations professionnelles comme France Horlogerie.

Elle a pour objectif de faciliter la recherche de financements pour les adhérents.

Plus de 2 500 solutions provenant de 500 prêteurs et autres financiers sont intégrées dans cette plateforme qui comprend également les dispositifs régionaux et nationaux et toutes les solutions de la BPI, sans oublier les outils de la profession (cf. supra).

Le portail a été rénové pour rendre la recherche plus rapide et plus efficace :

- Intégration de solutions non bancaires de financement
- Parcours de financement totalement intégrés
- Réponse rapide en 72h
- Ni frais de dossier, ni commissions pour les besoins <100 000€
- Accompagnement personnalisé pour les besoins >100 000€ (frais de dossiers couverts par Francéclat)

France Horlogerie joue pleinement son rôle de conseil pour la recherche de financement des entreprises (Bpifrance, Réseau Entreprendre, ...)

RÈGLEMENTATIONS

I DROIT SOCIAL ET DROIT DU TRAVAIL

1. CONVENTION COLLECTIVE

La nouvelle convention collective est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Cette convention collective est la seule à couvrir le champ des fabricants français d'horlogerie (hors bracelets cuir) tout comme celle des réparateurs dont la réparation est leur activité principale.

Le système conventionnel de la métallurgie s'articule ainsi autour d'une nouvelle convention collective nationale complétée d'accords autonomes nationaux portant sur l'emploi et la formation, la santé et la qualité de vie au travail, sur la gouvernance du nouveau régime de protection sociale complémentaire de la branche, ainsi que des accords autonomes territoriaux portant sur certaines spécificités.
L'UIMM montre ainsi la voie de la simplification : de 78 conventions collectives pour les industries métallurgiques et minières (dont 76 territoriales), demeure une seule convention nationale.

À noter que France Horlogerie participe au comité de Direction de l'UIMM du Doubs.

2. ASSURANCE CHÔMAGE

France Horlogerie a participé aux travaux menés par le Medef Franche-Comté concernant la réforme de la prise en charge des indemnités chômage des travailleurs transfrontaliers, qui ont inspiré l'avenant n°3 du 25 février 2026 au protocole d'accord du 10 novembre 2023 relatif à l'assurance chômage, repris dans le projet de loi adopté par le au Parlement.

I ENVIRONNEMENT / RSE



1. RSE : VEILLE RÉGLEMENTAIRE, TABLEAU DE BORD ET DIAGNOSTIC

Francéclat a lancé au cours de l'année écoulée une veille réglementaire RSE dont les contours ont été élaborés notamment avec France Horlogerie.

Par ailleurs, Francéclat, avec les organisations professionnelles dont France Horlogerie, a mis au point un nouvel outil de formalisation de la démarche RSE : le tableau de bord RSE. Cet outil accompagne les entreprises dans la structuration et le pilotage de leur engagement en matière de RSE. Après avoir réalisé un état des lieux de leurs pratiques environnementales, sociales et sociétales à l'aide du Diag RSE, les entreprises peuvent ainsi formaliser leur propre démarche et agir en priorité sur leurs objectifs stratégiques dégagés à l'issue du Diag.

Des correspondances ont été intégrées avec : l'ISO 26000, les normes VSME de la CSRD (normes volontaires pour les entreprises non soumises à la CSRD), les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Chaque entreprise peut ainsi s'approprier cet outil en fonction de ses objectifs matériels, c'est-à-dire en priorisant les enjeux les plus pertinents pour elle.

France Horlogerie est également intervenue lors des premières rencontres RSE de Francéclat organisées le 22 avril 2026, qui ont notamment été l'occasion de remettre les prix RSE du Comité.



2. AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

L'article 2 de la loi Climat et Résilience du 22/08/2021 prévoit un affichage de l'impact environnemental des biens et services. Cet affichage n'a pas encore été rendu obligatoire mais s'applique de manière volontaire dans certains secteurs par exemple dans le textile.

Afin de mener une réflexion concernant l'affichage environnemental dans notre filière dans le cadre d'une démarche volontaire, Francéclat a mis en place des groupes de travail répondant à plusieurs objectifs :

- Accompagner la filière horlogère dans la mise en place d'une méthodologie commune d'évaluation environnementale par Analyse du Cycle de Vie (ACV) ;
- Construire une base de données qui permettra aux professionnels du secteur de comprendre et de calculer le coût environnemental de leurs produits ;
- Établir un consensus sur les évaluations environnementales par Analyse du Cycle de Vie à adopter ainsi que les informations à partager.

Deux groupes de travail pour la filière horlogère ont été mis en place, l'un dédié à la stratégie, l'autre à l'expertise technique, auxquels participent France Horlogerie et ses membres.

3. MODIFICATIONS DES RÈGLES EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE REPORTING EXTRA-FINANCIER ET DE DEVOIR DE VIGILANCE

La directive (UE) 2026/470 du 26/02/2026 modifie la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et la Directive CS3D qui fixent respectivement aux entreprises des obligations en matière de reporting extra-financier et de devoir de vigilance.

Reporting extra-financier

La directive CSRD est un texte européen ayant pour but d'encourager le développement durable des entreprises. Les informations récoltées (données portant sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) servent à mieux évaluer l'impact de l'entreprise et de son activité sur l'environnement.

Actuellement, la directive CSRD s'applique aux entreprises de plus de 500 salariés. Il était prévu que la directive entre en vigueur pour d'autres entreprises selon le calendrier suivant :

Premier reporting I Entreprises concernées

2028 (pour l'année 2027)

Entreprises qui remplissent deux des critères suivants :

- comptent plus de 250 salariés ;
- ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions € ;
- ont un bilan total supérieur à 25 millions €.

2029 (pour l'année 2028)

PME cotées en bourse (sauf micro-entreprises) remplissant deux des critères suivants :

- comptent entre 10 et 250 salariés ;
- ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 900 000 € et inférieur à 50 millions € ;
- ont un bilan total supérieur à 450 000 € et inférieur à 25 millions €.

Quelles modifications sont apportées à la CSRD ?

La nouvelle directive modifie le champ des entreprises concernées par l'obligation de publier ces informations extra-financières :
- pour les entreprises de l'UE, cette obligation ne s'appliquera qu'aux entreprises de plus de 1 000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires net supérieur à 450 millions d'euros ;
- pour les entreprises d'États tiers, les obligations d'information s'imposeront désormais aux entreprises dont la société mère réalise dans l'UE un chiffre d'affaires net supérieur à 450 millions d'euros.

RÈGLEMENTATIONS

3. MODIFICATIONS DES RÈGLES EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE REPORTING EXTRA-FINANCIER ET DE DEVOIR DE VIGILANCE

Ensuite, elle introduit le « Value Chain Cap ». Ce mécanisme permet aux entreprises de moins de 1 000 salariés de refuser de communiquer d'autres informations que celles prévues par les normes d'information volontaire.

Enfin, elle donne la possibilité aux États membres d'exempter les entreprises ne remplissant pas les nouvelles conditions d'application de la CSRD et qui devaient faire un reporting en 2025 et 2026.

Ces dispositions doivent être transposées en droit français au plus tard le 19 mars 2027. Elles seront bientôt intégrées dans le Portail RSE, dont le but est de renseigner les entreprises sur leurs obligations en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Devoir de vigilance

La directive du 24 février 2026 modifie également la directive CS3D (Corporate Sustainability Due Diligence Directive) sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité.

Ce devoir de vigilance exige des entreprises concernées qu'elles recensent et évaluent dans leurs activités les « incidences réelles ou potentielles sur les droits de l'homme et l'environnement ».

Auparavant, cette obligation concernait les entreprises de plus de 1 000 salariés et réalisant plus de 450 millions d'euros de chiffres d'affaires net au niveau mondial. Désormais, seules les entreprises de plus de 5 000 salariés et réalisant plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires net au niveau mondial doivent appliquer cette directive.

Les États membres devront appliquer les dispositions de cette directive à partir du 26 juillet 2029.



4. DIRECTIVE ROHS

La directive déléguée (UE) 2025/2364 a renouvelé l'exemption de l'usage du plomb (restreint par la directive ROHS pour les montres à quartz et les montres connectées) dans l'acier, l'aluminium et les alliages cuivreux jusqu'au 30 juin 2027.

Les laitons contenant jusqu'à 4% de plomb en masse peuvent donc encore être utilisés pour la fabrication des composants internes non accessibles des montres jusqu'à cette date.

La directive déléguée a été transposée en droit français par la publication de l'arrêté du 16 février 2026 modifiant l'arrêté du 5 mars 2020 relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

5. PFAS

La réglementation européenne encadre déjà certaines substances de la famille des PFAS via le règlement REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques). Plusieurs composés comme l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), l'acide perfluorooctanesulfonique (PFOS) ou l'acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS) sont restreints ou interdits dans certains usages.

En janvier 2023, un consortium de cinq pays (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Suède et Norvège) a déposé un projet de restriction auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) concernant la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de PFAS dans le cadre du règlement REACH.

Dans le cadre de la consultation menée au printemps 2026 par l'ECHA, le CPHE sera attentif à la préservation des exemptions pour les épilames, les lubrifiants et les F-Gas utilisés en horlogerie.

6. NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR L'ÉCO-CONCEPTION DES PRODUITS DURABLES

Le règlement (UE) 2024/1781, dit « règlement écoconception des produits durables » établit un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception auxquelles les produits doivent satisfaire pour être mis sur le marché dans le but de réduire l'empreinte carbone et environnementale globale des produits tout au long de leur cycle de vie.

Tous les produits mis sur le marché, y compris les composants et les produits intermédiaires, entrent dans le champ d'application.

Trois domaines d'action principaux sont traités dans le règlement :

- un cadre général pour la promotion de l'écoconception ;
- un volet pour l'information aux consommateurs ;
- un volet sur la régulation du traitement des invendus.

Pour le premier volet, le règlement fixe des exigences afin d'améliorer la durabilité, la fiabilité, le réemploi, la réparabilité, les possibilités de reconditionnement, d'entretien et de remise à neuf des produits, le contenu recyclé dans le produit, la remanufacture et le recyclage. Il vise également à réduire la présence de substances préoccupantes, l'empreinte carbone et environnementale ainsi que la production de déchets.

Dans le cadre du volet sur l'information du consommateur, le règlement établit un **passeport numérique** pour chaque produit qui devra comporter des informations sur :

- la performance (ex. indice de réparabilité, de durabilité, empreinte carbone…)
- la présence et la localisation de substances préoccupantes ;
- les modalités d'utilisation, d'entretien, de réparation;
- les modalités de démontage, de réemploi, de reconditionnement, de recyclage…

France Horlogerie participe au groupe de travail animé par Francéclat afin d'appréhender les enjeux d'un potentiel futur passeport numérique pour les produits horlogers.

Pour les articles invendus (hors vêtements et chaussures déjà concernés par une interdiction), le volume de produits rejetés ainsi que les raisons de ce rejet ont fait l'objet d'une obligation de déclaration annuelle.

Les équipements électriques et électroniques ne sont pas encore inclus dans le programme de travail 2025-2030 adopté par la Commission européenne mais pourraient être ajoutés dans les années à venir. L'horlogerie pourrait ainsi être impactée à terme, les montres à quartz et connectées faisant partie de ces équipements.

RÈGLEMENTATIONS

7. FRANCE HORLOGERIE ACTIVE POUR LA SÉCURITÉ DES HORLOGERS



France Horlogerie a signé le 5 décembre 2024 la convention sur la sécurité entre la Préfecture de Police de Paris et les organisations professionnelles de la bijouterie-horlogerie.

France Horlogerie souscrit pleinement aux objectifs de cette convention, à savoir de prémunir contre les risques de malveillance traditionnels et de lutter plus efficacement contre la délinquance touchant les professionnels, notamment dans les boutiques, showrooms ou ateliers situés à Paris ou en petite couronne.

S'inscrivant dans une stratégie de coproduction de sécurité qui repose sur 3 piliers – sensibilisation, sécurisation et solidarité de l'action – cette convention basée sur plusieurs outils opérationnels (ex. réseau local d'alerte par SMS CESPLUSSUR) permettra d'assurer une plus grande sécurité des personnes et des biens.

France Horlogerie a participé à une réunion d'information et de suivi de la mise en œuvre de la convention le 10/03/2026 à la Préfecture de Police de Paris.

8. GARANTIE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

Dans le prolongement des travaux initiés fin 2023 par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) auxquels France Horlogerie a participé, l'arrêté du 13 août 2025 relatif aux modalités d'agrément pour l'apposition du poinçon de responsabilité en dehors des locaux de l'opérateur qui importe ou introduit des ouvrages en métaux précieux a été publié.

Pris pour l'application de l'alinéa 2 de l'article L. 833-10 du Code de commerce, cet arrêté précise les conditions pour l'octroi de l'agrément pour l'apposition à titre dérogatoire, du poinçon de responsabilité en dehors des locaux de l'opérateur qui importe ou introduit sur le territoire national des ouvrages contenant de l'or, de l'argent et du platine.



Par ailleurs, notre organisation a été associée à la présentation et à la consultation organisée par la DGDDI le 16 avril 2026, autour des thèmes suivants :

- le nouveau code des douanes national, qui est entré en vigueur le 1er mai 2026. Il est le fruit d'une recodification complète visant à moderniser, clarifier et sécuriser le cadre juridique douanier, avec une structure réorganisée en sept livres thématiques.

- la garantie des métaux précieux, notamment la recodification des dispositions législatives en la matière dans le Code de Commerce, entrée en vigueur le 01/07/2025.

Il est à souligner :

- la poursuite des travaux de recodification à droit constant de la partie réglementaire dans le Code de commerce, avec transmission des projets de textes par les Douanes à l'été 2026 pour consultation.

- la mise en place d'un portail numérique pour les opérateurs de la garantie des métaux précieux dénommé « gestion automatisée des poinçons » (GAP) et la dématérialisation du livre de police dans ce portail GAP. Deux comités seront mis en place par les Douanes pour travailler avec les professionnels sur ces deux chantiers.

TEMPS SYNCHRONISÉ

I L'ÉMISSION DU SIGNAL HORAIRE FRANÇAIS PROLONGÉE : UN ATOUT MAJEUR POUR LA FRANCE

La prolongation de l'émission de l'heure légale française par le signal ALS 162 pour les dix prochaines années à compter du 1er janvier 2025, a été obtenue à l'initiative de France Horlogerie. Cette émission horaire est réalisée en lien étroit avec l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) et TDF (Télédiffusion de France).

Un rouage essentiel au bon fonctionnement de l'économie et du pays

Le Temps légal français diffusé par le signal horaire ALS 162 est un dispositif qui permet de synchroniser de nombreuses infrastructures publiques et privées essentielles à la vie de la nation sur une heure légale précise et fiable.

Le rôle de France Horlogerie est de contribuer activement à la diffusion de l'heure légale française avec l'aide des Observatoires de Paris et de Besançon.

Acteur majeur de la synchronisation du temps, France Horlogerie participe au comité stratégique destiné à piloter cette émission sous l'égide de l'ANFR. Notre organisation a fortement œuvré pour la pérennisation du signal ALS 162, de nombreux incidents sur la réception GPS ayant démontré la nécessité de disposer de plusieurs sources de diffusion de l'heure.

Un enjeu de souveraineté majeur

Canal de diffusion de l'heure légale en France, le signal horaire ALS 162 est un réel outil de souveraineté nationale. Avec plus de 300 000 utilisateurs en France, le signal horaire ALS 162 offre une solution de synchronisation horaire sûre, fiable, non soumise aux cyberattaques.



STATISTIQUES

I LA PRODUCTION

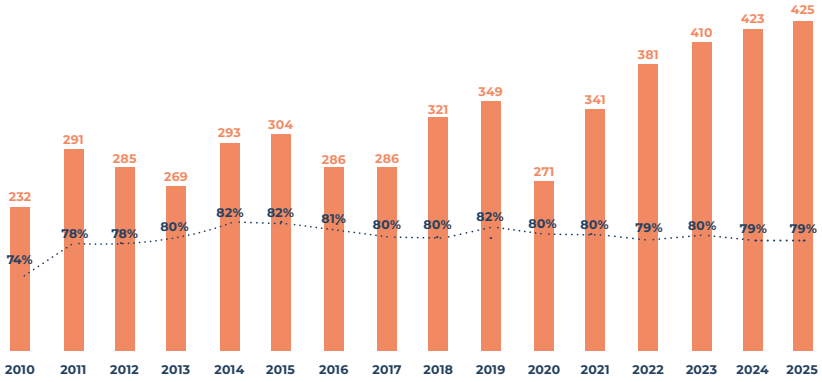
HORLOGERIE 425 MILLIONS D'EUROS HT
+0,4% par rapport à 2024

EFFECTIF 3 009 PERSONNES *+1%*

MONTRES 105 MILLIONS *+5%*

COMPOSANTS & BRACELETS DE MONTRES 293 MILLIONS *STABLE*

HORLOGERIE DOMESTIQUE & TECHNIQUE 27 MILLIONS *-7%*



Chiffres d'affaires en millions d'euros HT

Pourcentage du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation

I LES IMPORTATIONS

HORLOGERIE 3 525 MILLIONS D'EUROS HT
+2% par rapport à 2024

COMPOSANTS & BRACELETS DE MONTRES 371 MILLIONS *-4%*

HORLOGERIE DOMESTIQUE & TECHNIQUE 93 MILLIONS *-14%*

I LES EXPORTATIONS & LES RÉEXPORTATIONS

HORLOGERIE 2 870 MILLIONS D'EUROS HT
+2% par rapport à 2024

MONTRES 2177 MILLIONS *+4%*

COMPOSANTS & BRACELETS DE MONTRES 562 MILLIONS *-3%*

HORLOGERIE DOMESTIQUE & TECHNIQUE 131 MILLIONS *-11%*

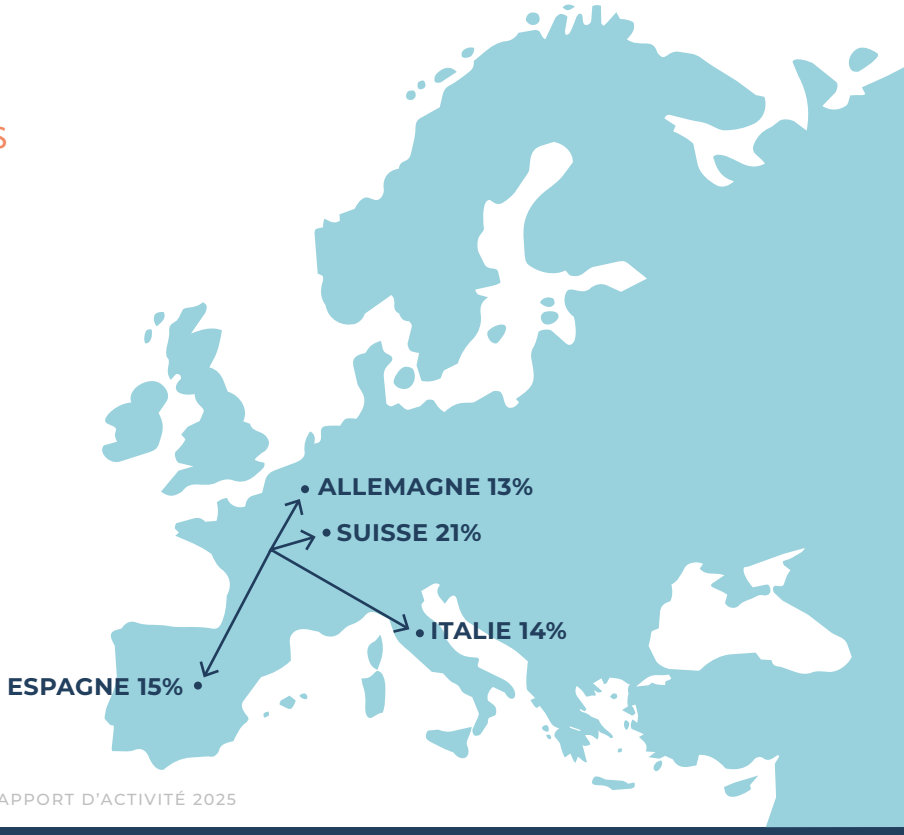
I PRINCIPAUX PAYS DESTINATAIRES DES EXPORTATIONS HORLOGÈRES FRANÇAISES

SUISSE, TRANSIT COMPRIS 22% DU TOTAL EN 2025
-2% par rapport à 2024

ESPAGNE 15% DU TOTAL EN 2025
+15% par rapport à 2023

ITALIE 14% DU TOTAL EN 2025
(STABLE)

ALLEMAGNE 13% DU TOTAL EN 2025
(STABLE)



PARTENAIRES

I INSTITUTIONNELS

I PROFESSIONNELS

COMITÉ PERMANENT DE L'HORLOGERIE EUROPÉENNE
PERMANENT EUROPEAN HOROLOGICAL COMMITTEE
(CPHE)

I ÉCOLES ET CENTRES DE FORMATION

France Horlogerie

INDUSTRIES DU TEMPS ET DES MICROTECHNIQUES



FRANCE HORLOGERIE

Industries du temps et des microtechniques

22 Avenue Franklin D. Roosevelt, 75008, Paris

+33 (0) 1 40 70 00 67

contact@francehorlogerie.fr

www.francehorlogerie.com

Suivez-nous sur

@FranceHorlogerie